



Déclaration du SNUipp-FSU 95 à la CAPD du 7 juin 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Paritarisme

Lors d'un groupe de travail réuni le 25 mai dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales son projet portant sur l'évolution des instances dans lesquelles siègent les représentants des personnels (CAP, CCP). Sous couvert de simplification d'un fonctionnement jugé trop lourd, le projet recouvre en fait une véritable remise en cause du paritarisme et du rôle des représentants des personnels.

L'une des pistes envisagées porte sur la suppression de toute compétence des CAP en termes de mobilité, de mutation et de changement de position statutaire (détachement, disponibilité, intégration/réintégration, démission). Autre élément du projet, la CAP ne serait plus consultée sur l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, mais sur les seuls critères collectifs d'inscription sur la liste ou le tableau. Les représentants en CAP seraient simplement destinataires des listes des opérations réalisées et des agents retenus. Toutes les mesures individuelles favorables (titularisation, acceptation de la démission) échapperaient à la compétence de la CAP qui se transformerait en une instance de recours pour les décisions défavorables aux agents.

Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. Dans l'éducation nationale et dans le premier degré notamment, les élus du personnel font un important travail de vérification des données individuelles, des barèmes utilisés pour le mouvement, les promotions, faisant corriger de nombreuses erreurs et injustices pour chaque opération. Ils sont par ailleurs des experts des règles en vigueur, connaissent très bien la réalité du terrain, les cas individuels et sont un support précieux pour permettre à l'administration de prendre des décisions équitables et respectueuses des personnels. D'autre part leur présence et leur action dans les CAP leur permettent de rendre compte du fonctionnement de ces instances et d'y faire valoir la transparence et l'équité qui sont pour le SNUipp-FSU des valeurs fondamentales.

Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « suppression éventuelle du paritarisme, à l'exception des questions disciplinaires » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, le SNUipp-FSU affirme sa totale opposition et demande au gouvernement de renoncer au texte proposé.

Hors classe

Le SNUipp-FSU porte un accès à la hors classe pour toutes et tous les professeurs d'école. C'est la promesse inscrite à l'agenda ministériel suite à la déclinaison Éducation nationale du protocole d'accord PPCR mis en place par le précédent gouvernement : garantie d'un accès pour toutes et tous à ce grade en tenant compte de l'ancienneté, engagement de l'augmentation du ratio pour atteindre 7% en 2020, prise en compte des inégalités hommes/femmes.

Dans notre département, un grand nombre de collègues est concerné par cet éventuel passage à la hors classe. Le calendrier indiqué par le BO n'est pas tenu puisque le ministère n'a toujours pas communiqué le ratio promu.es/promouvables. Notre CAPD se tiendra donc très tardivement.

Le SNUipp-FSU 95 demande la tenue d'un groupe de travail sur ce dossier avant la CAPD. Nous y porterons les éléments suivants :

- Que conformément au principe de déroulement de carrière sur 2 grades, les retraitsables soient promu.es prioritairement
- Que l'AGS soit le premier départage en cas d'égalité de barème et pas seulement celle dans le corps des PE qui défavoriserait ainsi les anciens intitueurs/trices
- Demande d'analyse des avis émis par les IEN, tout aussi subjectifs que les notes
- La nécessité de faire évoluer les avis
- Demande d'analyse des situations où le rendez-vous de carrière n'a pas été possible
- Demande que l'égalité professionnelle soit respectée

Pour terminer, nous souhaitons vous alerter sur la difficile fin d'année de certains de nos collègues. Nous ne révoquerons pas la situation de Gonesse que vous connaissez parfaitement Monsieur l'Inspecteur d'Académie, puisque nous vous avons déjà rencontré à ce sujet et que nous vous tenons informé régulièrement de notre travail auprès des collègues.

Par contre, et pour la première fois, nous dénonçons dans une déclaration liminaire les agissements de certains IEN, certes à la marge :

- injonctions concernant les structures de classes avec des propos tenus par un IEN qui sont inacceptables « la démocratie ça n'existe pas »,
- injonctions concernant les structures d'écoles à refaire, les classes de CP, CM2 et à double niveaux seraient interdites pour les PES...
- injonctions qui varient au fur et à mesure du calendrier sans communication « intelligente et constructive » avec les collègues, seulement un mail, concernant la tenue des CP12, aucun temps partiels sur les CP 12, l'obligation qui serait faite à un titulaire de prendre 2 classes différentes pour accueillir les PES...
- injonctions concernant les méthodes de lecture et les manuels qui pourront être utilisés...

Nous avons toujours eu beaucoup de respect pour les IEN mais nous en avons au moins autant pour nos collègues qui œuvrent au quotidien avec énormément d'énergie dans les écoles pour la réussite de tous nos élèves. Il n'est pas acceptable que certains IEN outrepassent leurs droits et les maltraitent ainsi.

Je vous remercie.